

REGLEMENT DU JEU
" JEU CONCOURS- LE CHASSEUR FRANÇAIS – DELTANAUTIC "

ARTICLE 1 : LES SOCIETES ORGANISATRICES

La société MONDADORI MAGAZINES FRANCE au capital de 60.557.458 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le n° 452 791 262, dont le siège social est situé 8, rue François Ory, 92543 Montrouge Cedex, responsable de l'édition du magazine "Le Chasseur Français", agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

organise un jeu dans le cadre du Salon de la Pêche de Châteauroux qui se tiendra dans la Halle des expositions de Belle-Isle à Châteauroux, intitulé : JEU CONCOURS- LE CHASSEUR FRANÇAIS – DELTANAUTIC".

ARTICLE 2 : CHAMPS D'APPLICATION

Ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à toutes personnes majeures résidant en France Métropolitaine, à l'exception toutefois des personnes résidant en Corse et du personnel de la Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles.

Le lot (voir article 5) sera livré au gagnant en France Métropolitaine, Corse exclue.

Ce jeu est annoncé par le biais d'une affiche promotionnelle et de son bulletin de participation, disponible sur le stand du magazine "Le Chasseur Français", pendant la durée du Salon de la Pêche de Châteauroux du 9/02/2018 au 11/02/2018.

ARTICLE 3 : MECANISME DU JEU

Il conviendra aux participants de remplir un Bulletin de participation avec leurs coordonnées et leur numéro de téléphone et de le déposer dans l'urne présente sur le stand du magazine "Le Chasseur Français" pendant le Salon de la Pêche de Châteauroux.

Il ne sera accepté qu'une participation par tirage pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 4 : DEPOUILLEMENT DES BULLETINS, DETERMINATION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Un tirage au sort effectué par un responsable du magazine "Le Chasseur Français" pendant le Salon de la Pêche de Châteauroux dimanche 11 février à 14h.

Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant dimanche 11 février à 14h.

Le lot sera livré au gagnant en France Métropolitaine, Corse exclue.

Tout lot ne pouvant être distribué par suite d'une erreur, d'une double, voir multiple participation (interdite par ce règlement) ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ses coordonnées, ou pour toute autre raison, sera conservé par la Société organisatrice.

En cas de renonciation express du gagnant à bénéficier de son lot, celui-ci sera conservé par la Société organisatrice et pourra être utilisé dans le cas d'une opération ultérieure sans que la responsabilité de la Société organisatrice ne puisse être engagée.

ARTICLE 5 : VALORISATION ET DESCRIPTIF DES LOTS OFFERTS

1 lot pour une valeur totale de 1799€ TTC :

Livrée avec : • 3 coffres avec couvercle • 1 colonne avant (juste à l'avant du banc avant pour mettre un siège en option) • 2 bancs • 4 clips rames • 1 support moteur intérieur et extérieur • 2 taquets • 1 davier à roulette avec taquet coinqueur • inserts moulés dans la masse pour fixation de toutes options • 2 rames • 2 dame de nage • 1 bouchon de nable • 5 points d'amarrage • 2 roues de transport • 4 poignées de transport

Livrée en France Métropolitaine sauf Corse.

La valeur indiquée pour le lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

ARTICLE 6 : CONTROLES ET RESERVE

Le prix ne peut donner lieu, de la part des participants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement par quelque cause que ce soit.

Le prix n'est ni cessible, ni échangeable, ni modifiable, ni remboursable et le gagnant ne pourra pas en obtenir de contrepartie financière.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler ce jeu si les conditions l'exigent, sans que leur responsabilité puisse être engagée de ce fait. Ces changements peuvent toutefois faire l'objet d'information préalable par tous moyens appropriés.

Ne seront pas prises en considération les participations qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, ou dont les coordonnées seront incomplètes.

En cas de litige un justificatif d'identité peut être demandé.

La participation au jeu est strictement personnelle.

Le gagnant autorise par avance et sans contrepartie financière la société organisatrice à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires, ses noms, prénom, adresse ou image.

Cette faculté ne saurait cependant être une obligation à la charge de la société organisatrice.

Ce règlement peut être obtenu en écrivant à l'adresse ci-dessous :

" JEU CONCOURS– LE CHASSEUR FRANÇAIS – DELTANAUTIC ".

Le Chasseur Français – SERVICE MARKETING

8, rue François Ory

92543 Montrouge Cedex

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Nanterre.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification ou de suppression des données les concernant en écrivant à :

Société MONDADORI MAGAZINES France, 8 rue François Ory; 92543 Montrouge Cedex.

ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DES FRAIS POSTAUX

Les remboursements concernant la demande de règlement se feront au tarif postal lent en vigueur et uniquement par virement bancaire à la fin de l'opération et dans un délai de 30 jours à compter de la fin du jeu.

Il ne sera accordé qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même RIB). Plusieurs demandes avec le même nom et la même adresse seront considérées comme une seule et ne donneront droit qu'à un seul remboursement.

Toute demande de remboursement incomplète sera considérée comme nulle.

Les demandes de remboursement accompagnées d'un RIB sont à adresser à :

"GRAND JEU – LE CHASSEUR FRANCAIS".
Le Chasseur Français – SERVICE MARKETING
8, rue François Ory
92543 Montrouge Cedex

ARTICLE 8 : DEPOT DE REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui a été déposé à :

LA SCP SIMONIN, LE MAREC, GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 RUE TAITBOUT - 75009 PARIS

à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.

Paris, le 19 janvier 2018